



Entretien avec F. CAVALLIER



le 18 octobre 2016
Callian

M. François CAVALLIER est 1^{er} Vice-président du SIIVU, Maire de Callian, Conseiller Départemental du Canton de Fayence - Roquebrune Vice-Président du Conseil Départemental du Var
1^{er} Vice-président de la CLE du SAGE et ancien Président de la CLE de 2013 à octobre 2015. Il est également Président de E2S.

Le SAGE de la Siagne est en cours d'élaboration sur le bassin versant. Afin de construire cet outil de gestion de l'eau et des milieux aquatiques au plus près du terrain, des entretiens socio-politiques sont conduits auprès d'élus du territoire pour recueillir leurs regards sur la gestion actuelle et future de la Siagne et sur le SAGE. Ces entretiens sont réalisés par Rachel VINDRY du cabinet Autrement Dit, mandaté par le SIIVU de la Haute-Siagne pour l'accompagner dans la poursuite du SAGE.

Parallèlement à ces rencontres socio-politiques, des entretiens techniques sont conduits par le bureau d'étude CESAME (mandataire du groupement CESAME - Autrement Dit dans cette mission) auprès des structures techniques locales.

L'entretien avec M. François CAVALLIER est restitué dans ce présent compte rendu qui ne sera diffusé auprès du maître d'ouvrage (SIIVU de la Haute-Siagne) qu'après validation par l'interviewé.

Regards sur le SAGE en cours d'élaboration

Un SAGE "expérimental" à travers une collaboration bi-départementale.

M. CAVALLIER rappelle l'historique du SAGE en soulignant le caractère expérimental d'une collaboration bi-départementale qui n'avait jamais existé jusqu'alors, ni dans la gestion de l'eau ni dans d'autres politiques publiques. M. CAVALLIER indique qu'au début des années 2010, le SIIVU de la Haute-Siagne n'était pas forcément le "mieux armé techniquement" pour assurer l'animation du SAGE. Cependant l'équilibre inter-départemental du SIIVU (4 communes du Var et 4 des Alpes-Maritimes avec une tradition d'alternance dans la présidence) avait été jugé pertinent par les services de l'État pour lui en confier la responsabilité.

Une gouvernance installée susceptible aujourd'hui d'être fragilisée.

M. CAVALLIER souligne la réussite de l'équilibre de la gouvernance entre les deux départements notamment à travers la CLE qui a toujours bien fonctionné avec une participation active de ses membres. Il indique que cet équilibre risque aujourd'hui d'être fragilisé notamment via la création, par le Département des Alpes-Maritimes, d'un EPTB : le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (le SMIAGE Maralpin) qui intégrerait tous les cours d'eau du département 06 mais également la Siagne et ses communes varoises. M. CAVALLIER

déclare que le SIIVU ainsi que la Communauté de communes du Pays de Fayence s'opposent au projet d'EPTB qui déséquilibrerait la gouvernance instaurée jusqu'alors et "annexerait" de facto la Siagne. M. CAVALLIER estime que ce projet d'EPTB repose sur une réponse médiatique montrant que face à une situation catastrophique (les inondations de l'automne 2015), le département des Alpes-Maritimes sait agir et réagir. Cet EPTB n'est donc pour M. CAVALLIER qu'une réaction à court terme qui, au lieu de gérer tous les aspects des milieux aquatiques comme le fait le SAGE, va se concentrer essentiellement sur la gestion des inondations. M. CAVALLIER rappelle par ailleurs que le SAGE et le SIIVU sont subventionnés par le Département du Var et pas ou très peu par celui des Alpes-Maritimes. Il dit ne pas comprendre l'intérêt soudain du Département 06 pour la gestion de la Siagne : "On passe de l'indifférence absolue à l'appropriation brutale, cela n'a pas de sens".

Un ancrage local nécessaire pour le SAGE : le portage par un EPAGE est jugé le mieux adapté.

Pour M. CAVALLIER, la gestion de la Siagne doit être assurée par une structure territoriale de proximité, calée sur l'échelle géographique du bassin versant et la réalité d'un bassin de vie avec des problématiques communes. Le portage sous la



forme d'un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est jugé pertinent en intégrant le SIIVU, le SISA et le SICASIL qui dans l'esprit de la loi NOTRE aurait tout à fait vocation à s'articuler dans une seule structure. Envisagé avant le projet d'EPTB, l'EPAGE permet aux 3 structures locales d'apporter chacune leurs compétences pour gérer toutes les dimensions de l'eau (inondation, gestion des milieux aquatiques...).

Pour M. CAVALLIER, de nombreux arguments justifient la création de cet EPAGE local qui s'articulerait avec l'EPTB : l'EPAGE permettrait de rester maître des enjeux autour des droits d'eau et des débits exploitables ou non pour la consommation humaine sur l'Est du Var notamment via la Siagnole ou par le lac de Saint Cassien (dérivation de la Siagne). Il est essentiel en effet que les communes varoises conservent un pouvoir de décision sur les enjeux de l'eau qui les concernent (enjeux en terme qualitatif, en terme de prix de l'eau...). Les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence mentionnent d'ailleurs, dans l'intérêt communautaire, la maîtrise de ses ressources en eau.

Le SAGE : un outil pertinent d'arbitrage entre les usages de l'eau.

M. CAVALLIER souligne la pertinence de l'outil SAGE dans cette évolution institutionnelle. Pour lui, le SAGE garantit une gestion équilibrée de la ressource en eau et assure une fonction d'arbitrage des conflits d'usages entre la protection de la biodiversité, les pratiques de loisirs, l'approvisionnement en eau et la sécurité des personnes et des biens contre les inondations.

Le SAGE de la Siagne : des acquis à préserver.

M. CAVALLIER mentionne la réussite du démarrage du SAGE : absence de conflits institutionnels ou politiques au sein de la CLE, participation active de ses membres (tous les maires sont présents), décloisonnement des thématiques, climat de bienveillance et d'écoute (*"on arrive à se parler"*), intérêt des acteurs locaux pour la démarche... Hormis quelques difficultés rencontrées au démarrage avec les prestataires *"trop écologiquement idéologisés"*, la démarche SAGE s'installe progressivement et ne doit pas perdre ses acquis, notamment la *"gouvernance harmonieuse et mûre"* qui a su s'instaurer.

M. CAVALLIER estime qu'il est important de poursuivre ce SAGE, de s'appuyer sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent, de le compléter éventuellement ou de remettre les données dans le bon ordre (*"c'est finalement une question de cosmétique, de mise en forme"*).

Le SAGE de la Siagne : un outil "sur mesure" à adapter au territoire.

Pour M. CAVALLIER, le SAGE doit s'adapter au contexte local, qu'il n'est pas l'application *"d'un prêt à porter"* mais bien le fruit d'un *"bon dosage"* des usages de l'eau sur le territoire. Il invite donc à construire un *"SAGE sur mesure"* et *"sans idéologie"*.

Il estime en effet que certains acteurs du SAGE ont parfois eu tendance à *"idéologiser"* le SAGE, à en faire un outil militant de *"justice sociale et environnementale"* véhiculant l'idée que la consommation humaine en eau *"est un mal"* qui altère l'écologie et qu'il faut la réduire pour permettre à tous d'en profiter. M. CAVALLIER considère qu'il est normal d'être raisonnable dans les consommations d'eau, qu'il faut améliorer l'efficacité des réseaux, être responsable devant l'avenir du réchauffement climatique et de la biodiversité. Mais il considère que la consommation humaine en eau sur le territoire est une priorité : le SAGE ne doit donc pas culpabiliser les consommateurs, il doit éduquer et sensibiliser. Ainsi, le SAGE ne doit donc pas imposer *"son diktat"* en demandant par exemple de diviser par 10, 20, 30 la consommation humaine en eau sous prétexte qu'elle fragiliserait la vie écologique des rivières. Pour M. CAVALLIER, aucun sachant n'a pu prouver que les prélèvements dans la Siagne et la Siagnole destinés à la consommation humaine mettaient en péril la biodiversité.

Rédacteur :
Rachel VINDRY
Responsable du **Cabinet Autrement Dit**, mandaté par le SIIVU de la Haute Siagne sur le SAGE
12 rue des prairies - 13113 LAMANON - Tel : 04 90 59 63 74 / 06 12 37 18 65

La démarche SAGE animée
par :



Avec le concours technique et financier :

